

Université :

A PROPOS

DU RAPPORT SCHWARTZ

PHILIPPE ANDREA

MEMBRE de la commission du bilan placée sous la présidence de Bloch-Lainé, Laurent Schwartz vient de rendre son rapport sur l'enseignement supérieur.

Un projet parmi d'autres ? Pas tout à fait, au moment où le ministère de l'Education nationale a entamé une consultation générale avec les organisations syndicales et politiques, en vue de déposer en octobre 1982 un nouveau projet de loi d'orientation sur le bureau de l'Assemblée nationale.

Laurent Schwartz consacre très peu de lignes au « bilan du septennat » dans l'enseignement supérieur. L'essentiel de son rapport est consacré à l'avenir. Ce qu'il propose, c'est un retour réaliste aux préoccupations qui étaient celles d'Edgar Faure après Mai 1968, et qui étaient partagées par l'ensemble des gouvernements des pays capitalistes avancés : réorganiser l'enseignement supérieur et la recherche après plus de dix ans de développement incontrôlé et quasi anarchique.

Mais depuis 1968, il y a eu l'entrée du monde capitaliste dans une longue période de récession. Les impératifs de l'économie capitaliste sont devenus plus pressants et peu à peu le langage humaniste, qui servait de couverture aux projets technocratiques, a cédé la place à l'autoritarisme dont Saunier-Seïté a été le symbole.

Or, si Laurent Schwartz nous propose de revenir aux principes essentiels de la Loi Faure, il ne cache pas ce que cela va signifier dans les conditions actuelles de crise : sélection accrue, difficulté de plus en plus grande dans l'accès à l'enseignement supérieur, augmentation des charges financières assurées par les étudiants.

Appliquera-t-on le rapport Schwartz ?

Certains propos tenus par le ministre Savary à l'Assemblée nationale en

octobre 1981 montrent qu'on songe sérieusement à s'engager dans la voie du retour aux principes de la loi Faure. Et alors, inévitablement, on sera amené à reprendre toute une série de mesures proposées par Laurent Schwartz.

Il s'agirait d'attaques d'une portée considérable contre le droit à la formation. Et le gouvernement ne pourrait s'engager dans cette voie, la voie pour laquelle prêche le patronat et la droite, sans provoquer la riposte des étudiants.

Des mesures élitistes au nom de la démocratisation de l'enseignement !

L'histoire récente de l'université relève moins des états d'âme de tel ou tel ministre, que des nécessités économiques et des aléas politiques. Laurent Schwartz en est bien conscient qui condamne comme « catastrophique », « l'actuelle politisation trop fréquente » des universités. Il en tire la conclusion que la loi d'orientation votée à la suite de Mai 68 « n'a pas été bénéfique à l'université ». C'est par ailleurs tout Mai 68 que le rapport condamne : « Le mouvement de Mai 68 a été directement, ou par sa récupération ou ses conséquences, très destructeur pour l'université, par la création de blocages techniques ou psychologiques qui durent encore ». Schwartz dénonce « le climat laxiste » qui règne dans les universités « où les murs sont couverts de saletés, d'affiches, d'inscriptions ridicules ».

Quant aux différentes réformes faites depuis 1968, elles ont été bénéfiques

à chaque fois qu'elles visaient à rapprocher le statut des universités de celui des grandes écoles. Ainsi il se félicite particulièrement des réformes des études de médecine qui ont permis de sélectionner davantage.

Voilà pour le passé. Mais que nous réserve Laurent Schwartz pour l'avenir ?

Schwartz se félicite d'abord du décret du 11 juillet 1975 qui transforme le baccalauréat de premier diplôme universitaire en examen terminal de l'enseignement secondaire. Ce qui signifie en clair que sa possession n'est plus suffisante pour entrer à l'université : « Les universités, ou les formations internes à une université, doivent pouvoir choisir largement leurs critères de recrutement ». Mais cette mesure doit être étendue à tous les niveaux d'étude : « Comme pour le bac, il devrait être entendu que l'acquisition d'un diplôme (par exemple le DEUG) ne donne pas automatiquement le droit de s'inscrire à un diplôme ultérieur (la licence) ».

Une première originalité du rapport Schwartz est que tout cela est justifié au nom de la « démocratisation de l'enseignement ». Ainsi il propose de faire passer les droits d'inscription à 1 000 F et même 2 000 F par an. Et il explique qu'étant donné que seulement 12 % des étudiants sont d'origine ouvrière, il est injuste de financer les études des étudiants avec les impôts des ouvriers (21 % de l'impôt est fourni par les ouvriers). En conséquence le mieux est de faire payer les études par les étudiants et non plus sur le budget de l'Etat. Voilà la conclusion : « La gratuité n'est donc pas démocratique. Il y a une partie de l'impôt payé par les ouvriers qui paie la scolarité des enfants des cadres supérieurs. »

Il n'est pas venu à l'idée de monsieur Schwartz que l'on pouvait faire un effort dans l'autre sens : élargir le

recrutement des universités. Mais cela irait dans le sens de l'élargissement du droit à la formation alors que Laurent Schwartz veut « démocratiser » l'université en restreignant l'accès aux études. D'ailleurs toutes les solutions proposées par Laurent Schwartz visent à alléger le budget de l'Etat. Ainsi propose-t-il que les bourses soient désormais accordées « par des familles, des ateliers, des laboratoires, des mécènes, des comités d'entreprise, des municipalités ».

Mais Laurent Schwartz propose également une solution allégeant le budget de l'Etat : la généralisation de l'alternance.

Toute une série d'universités se verraient retirer leurs second et troisième cycles pour donner aux étudiants « une formation à contenu culturel inférieur aux DEUG, mais plus professionnelle, en deux ans, si possible avec alternance de travail salarié ». Quant aux universités d'élite, il en voit le modèle dans les actuelles formations d'ingénieurs : « Ces formations ont un conseil de perfectionnement contenant des personnalités extérieures représentant les entreprises, les Grandes Ecoles, etc. Ce sont des sortes de Grandes Ecoles au sein des universités, ce qui est excellent. »

Comment fonctionneront ces nouvelles universités ? Il s'agit de rétablir l'autonomie financière prévue par la loi Faure et rognée à partir de 1975 et le début du renouveau autoritariste. Il s'établira « un contrat entre le ministère et chaque université ». Et en fonction des résultats, le budget accordé pourra varier, une fois qu'on se sera débarrassé de normes fixées sur des critères objectifs (locaux, enseignements, etc.).

Laurent Schwartz nous garantit que ce système redonnera toute son unité à chaque université : chacun sera à sa place pour aider à la gestion, de son mieux. Sous peine de voir l'université tomber dans une catégorie inférieure et son budget diminuer. « Toute erreur devrait être payée, tout succès récompensé ».

Grâce à ce consensus on pourra mâter le mouvement étudiant : « Aujourd'hui erreur ou succès restent presque sans conséquence pendant longtemps. Comme exemple typique de cette irresponsabilité, les grèves ont été abondantes dans l'enseignement supérieur ! La grève est un droit des travailleurs, l'enseignement supérieur l'a utilisée parfois avec fruit, mais trop souvent de manière irréflective, compromettant même son image de marque auprès de la classe ouvrière »

Mais là où le rapport Schwartz innove le plus, c'est dans la tentative de dépasser l'échec de la loi Faure. La loi Faure a échoué à intégrer les universités dans le marché de l'offre et de la demande, en faisant jouer entre elles la concurrence. La crise de 1974, le désintérêt des patrons, la résistance des étudiants en sont les causes essentielles. L'autonomie, la concurrencialité perdaient de leur efficacité pour réorganiser l'enseignement supérieur. On en est donc revenu, à partir de 1975, aux méthodes autoritaires.

Existe-t-il une troisième voie ?

Laurent Schwartz propose une troisième solution permettant de revenir aux objectifs de la loi Faure : « L'université n'est pas intégrée à un marché lui donnant un *feed-back*, on ne peut donc se passer d'instances nationales d'évaluation : avec une certaine régularité, tous les cinq ans par exemple, toute université devrait être évaluée complètement, tant pour ses activités d'enseignement que de recherche, branche par branche et globalement. »

Cette autonomie et cette plongée de chaque université dans un marché « simulé » devraient permettre de dégager une classification de chaque université.

Mais le modèle serait boiteux si on n'y ajoutait une dernière mesure : « L'autonomie de gestion devrait normalement s'accompagner de l'autonomie des critères d'admission des étudiants, de l'autonomie des enseignements et des formations, donc de la substitution de diplômes d'université, en tout ou en partie, aux actuels diplômes nationaux ».

Voilà donc une dernière mesure que n'aurait pas désavouée Saunier-Seïté à laquelle Laurent Schwartz rend hommage quand — revenant sur la fameuse carte universitaire qui autorise à délivrer les diplômes (élaborée pendant l'été 1980 et qui se traduisait par des coupes claires pour des dizaines d'universités) — il constate : « Pourtant il y a eu récemment des controverses à ce sujet avec le ministère, à propos de son refus de certaines habilitations (...). Ajoutons que certaines universités avaient été très déraisonnables, et que souvent le nombre de 3^e cycles demandés allaient au-delà du nombre d'étudiants. »

Le coup de chapeau de Schwartz aux anciens responsables est là pour

montrer la communauté de préoccupations, le souci partagé d'une université rentable, utile.

Mais utile pour qui ? Entre la méthode autoritaire remise à la mode par Saunier-Seïté et la confiance dans les mécanismes des lois du marché pour restructurer et réorganiser un enseignement supérieur fonctionnel, il y a un débat entre technocrates mais les objectifs sont les mêmes.

Ce pour quoi le mouvement ouvrier doit se mobiliser, c'est l'élargissement du droit à la formation, l'ouverture des universités en fonction des besoins des travailleurs et des jeunes, et non de ceux du patronat. Cela passe par l'abrogation de la loi Faure, le maintien des diplômes nationaux. Le débat est ouvert sur la « réforme » de l'enseignement supérieur. Le gouvernement devra choisir en répondant par exemple à une des revendications les plus traditionnelles de l'UNEF : l'allocation d'études pour les étudiants. Mais pour s'engager dans la voie de l'élargissement du droit à la formation, il faut bien sûr, là aussi, engager le fer contre le patronat et la réaction.